



BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET DU FORT DES TROIS TÊTES





ÉDITO



DES PROJETS UTILES, DURABLES ET PORTEURS D'HÉRITAGE pour les territoires hôtes

La Solideo Alpes 2030 porte une ambition forte : bâtir les ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, tout en laissant un héritage durable aux territoires et à leurs habitants. Au cœur de cette mission, la concertation du public constitue un pilier essentiel. Habitants, élus, acteurs locaux, associations et usagers sont pleinement associés aux réflexions et aux décisions, afin de concevoir des équipements utiles, adaptés et partagés. Ce dialogue continu permet d'ancrer chaque projet dans les réalités des territoires et d'en garantir l'appropriation sur le long terme.

Notre mission dépasse l'échéance des Jeux, elle vise à faire de cet événement exceptionnel un véritable levier de développement pour les territoires. Avec exigence et transparence, nous concevons des infrastructures respectueuses des équilibres de la montagne, pensées dès l'origine pour des usages durables après les Jeux.

Damien Robert

Directeur général exécutif de la Solideo Alpes 2030



SOMMAIRE

LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION	6
LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	7
La Solideo Alpes 2030	7
Une gouvernance partenariale	7
LE PROJET SOUMIS À CONCERTATION	7
Un projet au service du territoire briançonnais	7
Les principales composantes du projet	8
LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	8
LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION	8
Une concertation ouverte à tous	8
L'annonce réglementaire de la concertation	9
Les dispositifs d'information	9
Les modalités de participation	10
LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION	14
LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION	15
La démarche de concertation et l'opportunité du projet	15
La démarche de concertation	16
La protection de l'environnement et de la biodiversité	17
La préservation du patrimoine historique et paysager	19
L'urbanisation du site : morphologie, logements, usages	20
La mobilité, la circulation et le stationnement	22
Le projet de transport par câble	23
Le stationnement	24
L'attractivité du territoire et l'effet économique du projet	24
Le soutien au développement économique local et à la création d'emplois	26
Le financement du projet	27
Les principaux enseignements de l'analyse quantitative	27
CONCLUSION	28



LE CADRE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Le présent document constitue **le bilan de la concertation préalable** menée par la Solideo Alpes 2030 autour du **projet de transformation du Fort des Trois Têtes, de l'ancienne usine de la Schappe et de la création d'une liaison par câble à Briançon**.

Cette concertation, **facultative au titre du Code de l'environnement, a été organisée en application de l'article L. 121-17 du Code de l'environnement**, qui permet au maître d'ouvrage d'engager volontairement une concertation préalable selon les modalités prévues par ce code.

Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de concertation et de participation du public de la Solideo Alpes 2030, approuvée par son Conseil d'administration le **29 avril 2026**, et s'appuie notamment sur les dispositions du Code de l'environnement relatives à la participation du public.

Organisée du **26 mai au 26 juin 2026**, cette démarche avait pour objectif d'informer le public sur les caractéristiques du projet, ses enjeux et

son calendrier, tout en recueillant les observations, interrogations et propositions des habitants, des usagers, des associations, des acteurs économiques et des collectivités concernées.

Afin de favoriser une participation la plus large possible, plusieurs modalités d'information et de contribution ont été proposées tout au long de la concertation. Outre la mise à disposition d'un dossier de concertation et de registres de participation, plusieurs temps d'échanges ont été organisés sous la forme d'une réunion publique, d'un atelier participatif et d'un point mobile d'information permettant d'aller à la rencontre des habitants.

Le présent bilan restitue les modalités de mise en œuvre de cette concertation, présente les principaux enseignements issus des échanges avec le public et expose la manière dont les contributions recueillies sont prises en compte dans la poursuite des études du projet.



LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

LA SOLIDEO ALPES 2030

Créée dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030, la Solideo Alpes 2030 est un établissement public chargé de coordonner et de livrer les ouvrages nécessaires à l'organisation des Jeux. Héritière de l'expérience acquise lors des Jeux de Paris 2024, elle intervient selon un modèle fondé sur une gouvernance partenariale associant l'État, les collectivités territoriales et les différents maîtres d'ouvrage concernés.

La Solideo Alpes 2030 assure, selon les opérations, un rôle de maître d'ouvrage direct, de coordinateur ou de superviseur. À ce titre, elle veille au respect des objectifs de qualité, de calendrier, de financement et de durabilité des projets dont elle a la responsabilité.

Au-delà de la préparation des Jeux, la Solideo Alpes 2030 porte l'ambition de réaliser des équipements utiles aux territoires hôtes et pensés pour leur héritage. Les opérations qu'elle conduit s'inscrivent ainsi dans une logique de transformation durable, conciliant les besoins liés à l'événement olympique avec les attentes des habitants et des acteurs locaux. Le projet du Fort des Trois Têtes s'inscrit pleinement dans cette démarche. La Solideo Alpes 2030 en assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements publics et coordonne les différents partenaires mobilisés autour de cette opération structurante pour le territoire briançonnais.

UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE

La réussite du projet repose sur une gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés.

La Ville de Briançon, la Communauté de communes du Briançonnais, le Département des Hautes-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les services de l'État participent à la définition et au suivi du projet, chacun dans le cadre de ses compétences. Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et

Paralympiques d'hiver Alpes 2030 est également associé afin de garantir la bonne prise en compte des besoins liés à l'organisation de l'événement. Enfin, les futurs opérateurs immobiliers et les équipes de maîtrise d'œuvre contribueront à la conception et à la réalisation des différentes opérations de réhabilitation.

LE PROJET SOUMIS À CONCERTATION

UN PROJET AU SERVICE DU TERRITOIRE BRIANÇONNAIS

Le projet du Fort des Trois Têtes s'inscrit dans une ambition de transformation durable du territoire briançonnais, conciliant valorisation du patrimoine, amélioration du cadre de vie et préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030. Il concerne deux sites emblématiques de Briançon : le Fort des Trois Têtes, ouvrage militaire du XVIII^e siècle inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, et l'ancienne Usine de la Schappe, témoin du patrimoine industriel de la ville. Aujourd'hui partiellement ou

totalelement inoccupés, ces deux ensembles présentent un potentiel important de reconversion au bénéfice du territoire.

Le projet répond à plusieurs enjeux majeurs : préserver et mettre en valeur un patrimoine remarquable, développer une nouvelle offre de logements, renforcer l'attractivité économique et touristique de Briançon, améliorer les mobilités entre la ville basse, la Cité Vauban et le Fort, tout en préparant l'accueil des Jeux et leur héritage.

LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet repose sur trois opérations complémentaires :

- La première consiste en la réhabilitation du Fort des Trois Têtes. Pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030, le site accueillera le village olympique du pôle briançonnais. À l'issue de l'événement, il sera reconverti en un nouveau quartier de ville comprenant principalement des logements, ainsi que des activités économiques, touristiques et de loisirs.
- La deuxième opération porte sur la reconversion de l'ancienne usine de la Schappe. Ce site a vocation à accueillir une programmation mixte intégrant logements, commerces, services et

espaces publics, participant ainsi au renouvellement urbain du secteur.

- Enfin, le projet prévoit l'étude d'une liaison par câble reliant la ville basse, la Cité Vauban et le Fort des Trois Têtes. Cette nouvelle infrastructure vise à améliorer durablement l'accessibilité du site tout en proposant une solution de mobilité décarbonée et complémentaire aux accès routiers existants.

L'ensemble constitue un projet urbain global, conçu pour répondre à la fois aux besoins liés à l'organisation des Jeux et aux attentes de long terme du territoire.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est déroulée du 26 mai au 26 juin 2026. Elle constitue une étape importante dans la conception du projet, à un stade où les grandes orientations sont définies mais où plusieurs composantes demeurent en cours d'étude.

Cette démarche poursuivait plusieurs objectifs complémentaires.

Elle visait en premier lieu à informer le public sur le projet, ses ambitions, son calendrier et les enjeux associés à la transformation du Fort des Trois Têtes, de l'ancienne usine de la Schappe et à la création d'une liaison par câble.

Elle devait ensuite permettre à l'ensemble des publics concernés de s'exprimer sur le projet, de partager leurs attentes, leurs interrogations et leurs

propositions afin d'enrichir les études en cours.

Enfin, cette concertation devait contribuer à identifier les principaux points de vigilance exprimés par les habitants, les usagers, les associations et les acteurs du territoire, afin d'éclairer la maîtrise d'ouvrage dans la poursuite des études et dans la définition des futures phases du projet.

Conformément aux engagements de la Solideo Alpes 2030, les contributions recueillies au cours de cette concertation sont analysées et prises en considération dans le cadre de l'évolution du projet. Le présent bilan restitue les enseignements issus de cette démarche et précise les suites qui leur seront données.

LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

UNE CONCERTATION OUVERTE À TOUS

Afin de permettre au plus grand nombre de s'informer et de participer, la Solideo Alpes 2030 a mis en place un dispositif de concertation reposant sur plusieurs modalités complémentaires, associant information, dialogue territorial et recueil des contributions.

La démarche a été conçue afin de toucher des publics variés, qu'il s'agisse des habitants de Briançon et du Briançonnais, des usagers des sites concernés,

des associations, des acteurs économiques, des partenaires institutionnels ou plus largement de toute personne intéressée par le projet.

Pendant toute la durée de la concertation, chacun a ainsi pu consulter les documents mis à disposition, participer aux temps d'échanges organisés par la maîtrise d'ouvrage ou encore déposer une contribution écrite.

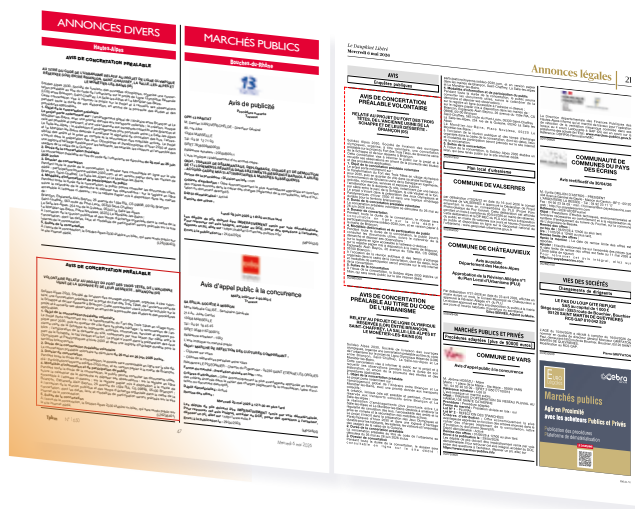
L'ANNONCE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

Conformément aux modalités définies pour la concertation préalable, la Solideo Alpes 2030 a assuré l'information réglementaire du public en amont de l'ouverture de la concertation.

Un avis de concertation précisant l'objet de la démarche, ses dates, les modalités de participation ainsi que les lieux de consultation du dossier a été porté à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie de Briançon ainsi que sur les sites concernés par le projet.

Cet avis a également fait l'objet de deux publications dans la presse locale (Le Dauphiné Libéré et Semaine Provence) le mercredi 6 mai 2026, conformément aux modalités de publicité retenues, afin d'assurer une information la plus large possible auprès des habitants et des acteurs du territoire.

Ces mesures de publicité ont permis d'informer le public de l'ouverture de la concertation et des différentes possibilités offertes pour s'informer sur le projet et formuler une contribution.



LES DISPOSITIFS D'INFORMATION

Afin d'assurer une information complète et accessible au plus grand nombre, plusieurs supports de communication ont été mobilisés pendant toute la durée de la concertation.

Le dossier de concertation, document de référence de la démarche, présentait le contexte du projet, ses objectifs, ses principales caractéristiques,

les enjeux identifiés ainsi que les modalités de participation proposées au public.

L'ensemble des documents était également disponible sur le **site internet dédié à la concertation** (participationcitoyenne.solideo-2030.com), permettant au public de consulter les informations relatives au projet, de suivre le calendrier de la démarche et de déposer une contribution en ligne.

En complément, différents supports de communication ont permis d'informer largement le public sur la concertation, notamment **un flyer et un kakémono de présentation du projet ainsi qu'une affiche annonçant les modalités de participation**. Par ailleurs, **deux encarts publicitaires dans Le Dauphiné Libéré** ont été diffusés pour annoncer la réunion publique.



Ce dispositif d'information avait pour objectif de garantir un accès simple et transparent aux informations nécessaires à la bonne compréhension du projet, tout au long de la démarche.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de favoriser l'expression de l'ensemble des publics, plusieurs modalités de participation complémentaires ont été proposées durant toute la période de concertation.

■ Les entretiens avec les acteurs du territoire

En complément des dispositifs ouverts au public, des entretiens semi-directifs ont été conduits avec plusieurs acteurs du territoire. Ils visaient à recueillir des analyses plus approfondies sur le projet, ses conditions d'utilité, ses effets potentiels, ses points de vigilance et les attentes à prendre en compte dans la suite des études.

Conduits en amont, ces entretiens ne faisaient pas partie de la concertation préalable et n'avaient pas vocation à recueillir des contributions formelles sur le projet. Ils constituaient une étape préparatoire destinée à approfondir la connaissance du territoire, de ses acteurs, de leurs attentes et de leurs besoins, tout en permettant d'identifier les inquiétudes susceptibles de s'exprimer et les principaux points de vigilance. Les enseignements recueillis ont ainsi permis de préparer et d'adapter le dispositif de concertation, sans être intégrés à son bilan quantitatif ou qualitatif.

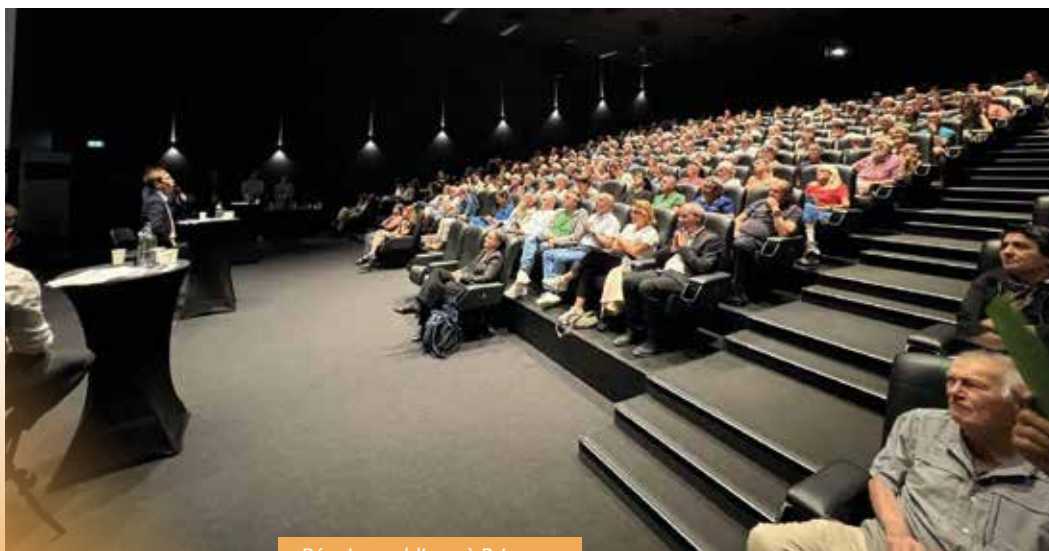
■ La réunion publique

Une réunion publique s'est tenue le mercredi 17 juin 2026 de 18 h à 20 h au cinéma Cosmo à Briançon. Un dispositif d'accessibilité a été déployé pour favoriser l'inclusivité de l'événement. Des hôtes pour les personnes à mobilité réduite étaient présentes ainsi qu'un système de vélotypie.

Ce temps d'échange a permis de présenter le projet, ses objectifs et son calendrier, avant d'ouvrir un temps de questions-réponses avec les participants. Les échanges ont principalement porté sur :

- la légitimité, le calendrier et la méthode de la concertation ;
- le financement du projet ;
- les mobilités, la circulation et le stationnement ;
- les logements et la mixité sociale ;
- l'environnement, l'énergie et la transition écologique ;
- l'intégration patrimoniale et les projets architecturaux ;
- le calendrier des travaux, les risques et la gouvernance du projet ;
- l'effet économique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 et l'héritage ;
- les commerces et la vie du futur quartier.

Au total, 217 personnes ont participé à cette réunion. Davantage de personnes souhaitaient y assister, mais n'ont pas pu, en raison de la jauge d'accueil de la salle (règles de sécurité des établissements recevant du public (ERP)).



Réunion publique à Briançon

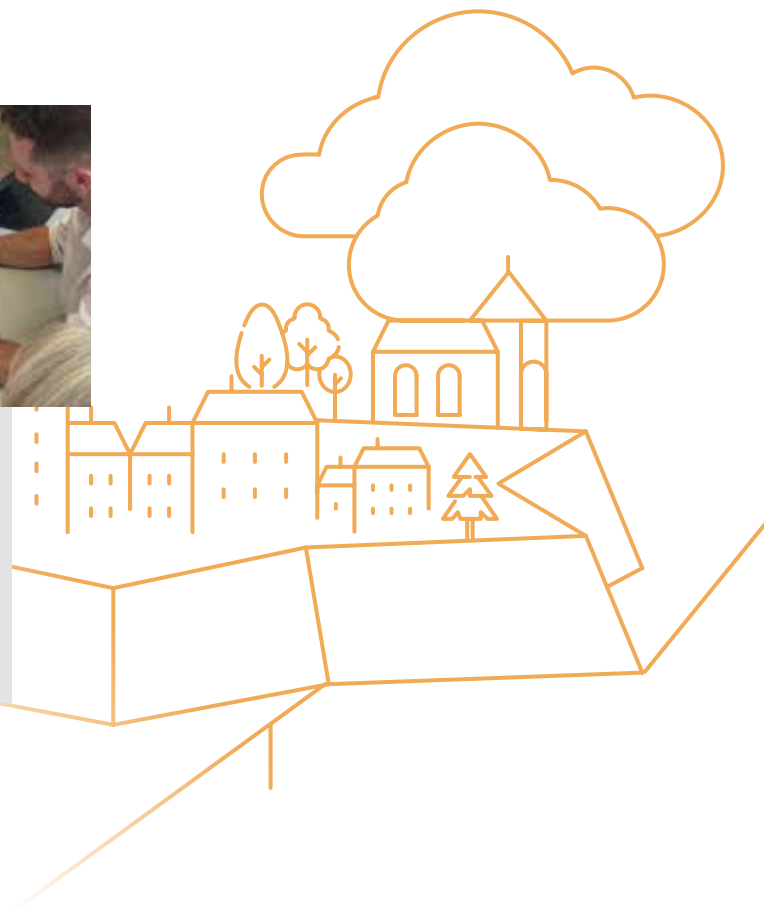


Atelier participatif à Briançon

■ L'atelier participatif

Un atelier participatif a été organisé le jeudi 11 juin 2026 à la salle du Prorél à Briançon afin de favoriser des échanges plus approfondis autour du projet. La mise en place de travaux en petits groupes a permis aux participants d'exprimer leurs attentes, leurs interrogations et leurs propositions sur différentes thématiques du projet.

Les contributions recueillies lors de cet atelier ont alimenté la réflexion autour du projet et sont présentées dans la synthèse qualitative figurant au présent bilan. 28 personnes ont participé à cet atelier. Cet atelier était ouvert au grand public ainsi qu'aux acteurs locaux qui ont fait l'objet d'une invitation spécifique pour s'assurer de la bonne communication et mobilisation autour de cette action.



■ Le point mobile d'information

Afin d'aller à la rencontre des habitants et des usagers, un point mobile d'information a été organisé le jeudi 11 juin 2026 sur le parvis de la mairie de Briançon.

Ce dispositif a permis d'informer directement le public sur le projet et les modalités de la concertation, tout en recueillant de nombreuses questions, observations et avis.

Au total, une trentaine de personnes sont venues échanger avec l'équipe présente autour du projet.



Point mobile d'information à Briançon

■ Les contributions écrites

Pendant toute la durée de la concertation, le public pouvait déposer une contribution :

- sur le registre numérique accessible depuis le site internet de la concertation ;
- sur le registre papier mis à disposition en mairie de Briançon.

Les acteurs institutionnels, les associations et les organismes souhaitant développer une contribution argumentée pouvaient également transmettre un cahier d'acteur.

L'ensemble des contributions reçues a été analysé et a servi de base à l'élaboration du présent bilan. À noter qu'une contribution écrite peut concerner des thématiques différentes et donc plusieurs avis sur le projet. C'est pourquoi dans le présent tableau, le nombre de contributions est plus important que le nombre de personnes qui se sont exprimées.

Focus sur les différentes thématiques abordées :



Avis général : cette rubrique regroupe l'ensemble des contributions qui émettent un avis sur le projet sans entrer dans le détail d'une argumentation. Il s'agit souvent de contributions courtes qui expriment un positionnement vis-à-vis du projet.

Environnement : cette catégorie correspond aux contributions en lien avec les problématiques écologiques et environnementales. Elle correspond en majorité aux arguments qui dénoncent un projet néfaste pour l'environnement avec la dénatura-tion des paysages avec l'arrivée de transport par câble, l'artificialisation du Fort des Trois Têtes et du parc de l'Usine de la Schappe.

Urbanisation du site : cette rubrique regroupe notamment les contributions sur les logements qui seront produits et les problématiques de réseaux et d'accessibilité au site. Cette thématique intègre également les questionnements sur la nécessité d'urbaniser ces deux sites alors que des solutions alternatives existent comme l'utilisation d'infrastructures déjà existantes (Club Med, Hôtels briançonnais...).

Démarche de concertation : de nombreuses contributions se sont exprimées sur la démarche de concertation. Ces contributions expriment notamment un manque d'intégration des habitants dans les choix des élus. Ils dénoncent une démarche qui leur semble pour la plupart arriver trop tard, sans laisser de réel débat sur l'opportunité du projet.

Effet économique du projet : ces contributions s'inquiètent du coût du projet pour la collectivité et de l'effet économique pour le territoire. La majorité dénonce un projet trop cher pour un temps trop restreint. Quelques contributions minoritaires insistent également sur l'avantage que représente le projet pour l'attractivité de Briançon.

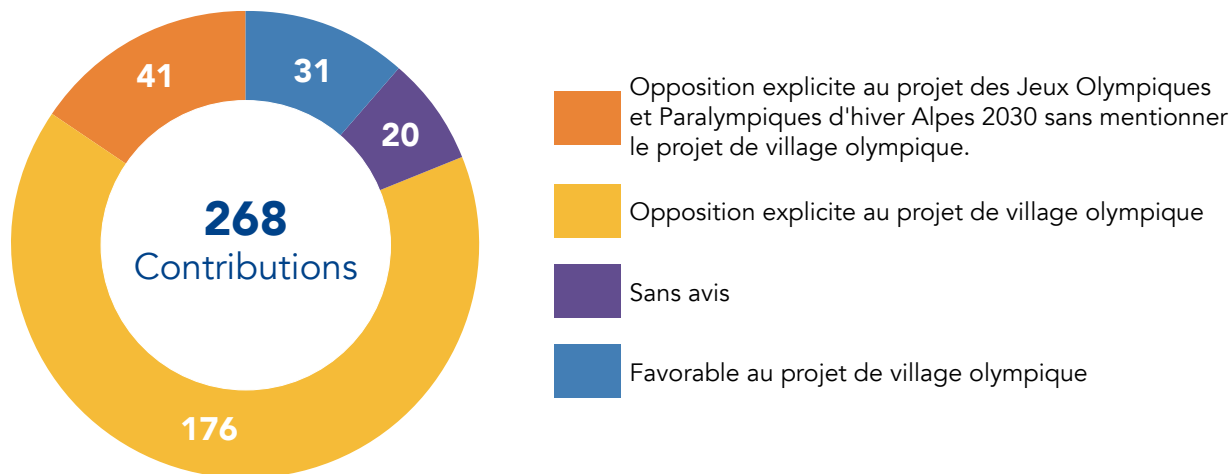
Patrimoine historique : ces contributions évoquent l'effet sur le patrimoine historique du projet. Une partie des contributions s'opposent au projet (**34 contributions**) en usant de cet argument de préservation du site historique : ils craignent que le projet de village olympique vienne dénaturer le patrimoine bâti. Une autre partie (**11 contributions**) est favorable

à la réhabilitation des deux sites dans le cadre des JOP qui présentent une belle opportunité d'agir sur un patrimoine perçu comme à l'abandon.

Mobilité et accès : cette rubrique exprime notamment les craintes des personnes sur l'effet des Jeux

Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 et de l'héritage sur la circulation au sein du territoire. Elles relatent des préoccupations concernant une augmentation du trafic. Une partie évoque également le transport par câble.

Le positionnement des contributions vis-à-vis du projet de village olympique et du transport par câble :



L'ensemble des contributions écrites a été analysé afin de comprendre les différents positionnements exprimés vis-à-vis du projet. À noter que dans les personnes explicitement opposées au projet de village

olympique, **41 contributions** expriment également leur opposition au projet des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030.

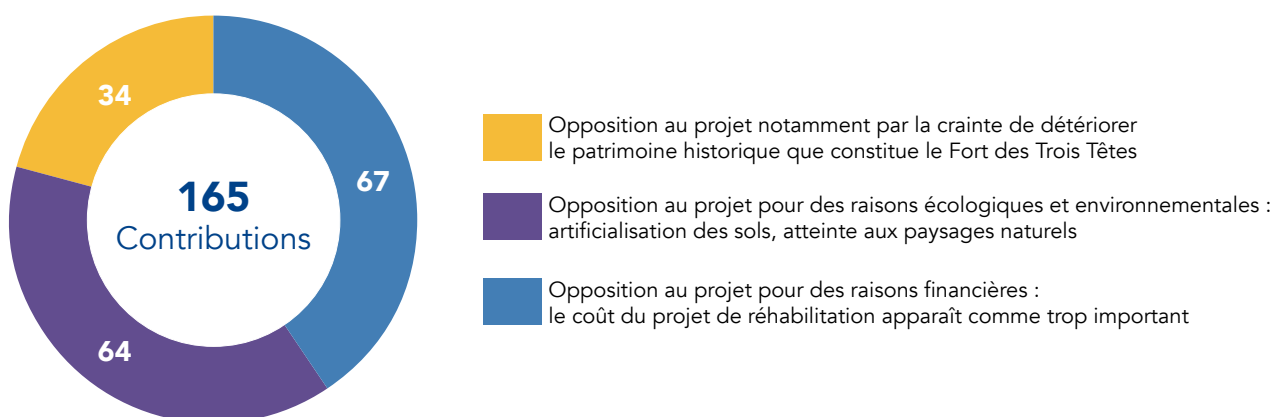
Analyse des justifications de l'opposition au projet de village olympique :

Les personnes opposées au projet émettent principalement trois arguments pour s'opposer au projet de village olympique.

Le coût de la réhabilitation du Fort pour la collectivité : ce coût leur apparaît non justifié et risque de peser sur la dette de la commune de Briançon. Pour ces personnes, le projet de village olympique ne justifie pas autant d'investissement.

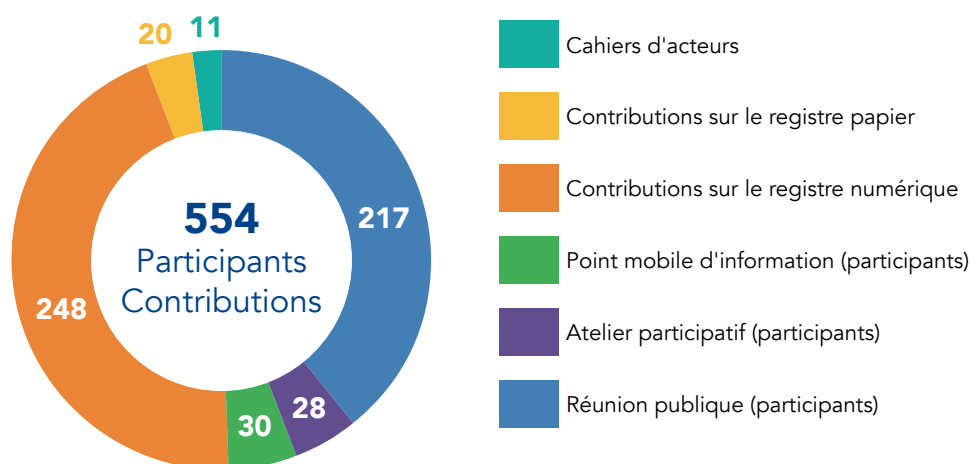
L'effet écologique et paysager du projet : les contributions insistent sur la bétonisation du Fort et de l'usine et sur l'effet du transport par câble sur la biodiversité et le paysage.

L'effet sur le patrimoine historique : pour ces personnes, la réhabilitation du Fort viendrait dénaturer le site historique, au risque de perdre, pour certains l'inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



LE BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a permis de mobiliser un public diversifié à travers plusieurs dispositifs complémentaires d'information et de participation. **554 personnes** ont pu s'exprimer lors des actions mais également à travers les registres. Au total, la démarche a donné lieu à :



Les principaux enseignements quantitatifs

Au-delà de ces éléments quantitatifs, les contributions recueillies ont été variées, portant aussi bien sur les objectifs du projet que sur ses modalités de mise en œuvre. Les échanges ont notamment fait émerger plusieurs attentes fortes concernant la valorisation du patrimoine, les mobilités, les logements, les effets environnementaux et les retombées du projet pour le territoire.

L'analyse quantitative montre une forte mobilisation des personnes opposées au projet dans les moyens de concertation écrite : registre papier et registre numérique. Plusieurs sujets reviennent régulièrement : l'opportunité du projet – qui n'est pourtant pas l'objet de la concertation – la sincérité de la démarche de concertation menée et les effets écologiques, paysagers, patrimoniaux et économiques sur les sites concernés.

Les contributions évoquent en majorité le projet du Fort des Trois Têtes, puis celui du transport par câble et dans une moindre mesure, celui de l'Usine de la Schappe.

Les enseignements tirés de ces échanges sont présentés dans la partie suivante du présent bilan avec, le volet qualitatif qui revient plus en détail sur les différentes thématiques et synthétise l'ensemble de la concertation.

L'analyse quantitative fait donc ressortir cinq éléments principaux.

- **Les positions générales sont en majorité opposées au projet :** les oppositions et les avis réservés sont majoritaires, malgré quelques positions favorables au projet.
- **Le financement du projet** est un sujet récurrent de la concertation, avec une inquiétude concernant les effets sur les dépenses des collectivités locales.
- **Les effets environnementaux du projet** ont concentré une partie des remarques qui s'inquiètent des conséquences négatives sur les sites.
- **L'urbanisation du Fort interroge** également, notamment pour des questions d'accessibilité du futur quartier. Pour certains participants, la réutilisation d'infrastructures existantes semble une meilleure option que la réhabilitation de ces ouvrages (Usine et Fort).
- **L'information disponible constitue un enjeu central :** les participants demandent des informations plus concrètes (plans, données, études, financements) pour pouvoir apprécier les effets et les effets du projet.

LE BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION

L'analyse des contributions met en évidence une forte implication du public et des acteurs dans la démarche de concertation proposée avec plus de

557 participants ou contributions exprimées lors de la phase de concertation.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION ET L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

2 1 3

L'opportunité du projet

La question de l'opportunité du projet a fait l'objet de très nombreuses contributions sur les différents canaux de concertation : registre, réunion publique, cahier d'acteurs et atelier.

L'opposition au projet constitue le groupe le plus important, notamment au sein des registres, mais aussi via les autres canaux d'expression (réunion publique, cahiers d'acteurs). Les motifs principaux de cette opposition sont **la préservation du patrimoine, la protection de l'environnement, la crainte d'une urbanisation excessive, le coût du projet et les effets sur le cadre de vie**. Certaines personnes regrettent que la concertation ne puisse pas remettre en cause les grandes lignes et l'opportunité du projet qui, pour elles, n'a pas fait l'objet d'un dialogue avec les acteurs locaux et les habitants du territoire.

À noter qu'une part des contributions (**41 contributions** issues des registres) sont opposées au projet global de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes et donc *de facto* au projet de village olympique. Une autre partie des contributions n'est pas opposée aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030, mais plutôt au projet spécifique de la transformation du Fort des Trois Têtes (**176 contributions** issues des registres). Le projet de transformation de l'Usine de la Schappe fait l'objet de moins de contributions et suscite davantage d'adhésion que le projet du Fort des Trois Têtes.

« Les Jeux Olympiques d'hiver sont une aberration écologique dans le contexte de réchauffement climatique. Je suis donc contre tous travaux et aménagements dédiés à cet événement. Il est temps de changer de cap et d'utiliser l'argent public pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique [...]. »

Contribution issue du registre

Une part des participants n'est pas opposée par principe, mais demande des évolutions substantielles du projet sur des thématiques comme la densité, la mobilité, le paysage, la biodiversité ou encore la concertation.

Les avis clairement favorables sont minoritaires et mettent surtout en avant la valorisation du fort, le développement touristique et les retombées économiques.

« Un tel projet permettrait de sauver un lieu historique qui tombe en ruine et de le rendre à la population. Je pense que réhabiliter ce fort donnera une belle image de la ville de Briançon, des Hautes-Alpes et de la montagne. Si le projet est bien mené et qu'une partie puisse être déployée après les JO à la population via des achats primo-accédants ou aux saisonniers, ce sera une vraie réussite. »

Contribution issue du registre

Enfin, des contributions – notamment issues de la réunion publique, du stand et des ateliers – se limitent à des observations techniques ou à des propositions sans exprimer une position clairement favorable ou défavorable.



La réponse apportée par le maître d'ouvrage

– L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques évolue avec le temps. Édition après édition, le modèle se veut moins complexe et moins coûteux à organiser. Aujourd'hui, on organise des Jeux Olympiques et Paralympiques qui sont à la fois une fête sportive exceptionnelle et spectaculaire tout en s'assurant de leur utilité à long terme pour le territoire. C'est la raison pour laquelle les Alpes françaises 2030 reposent sur des infrastructures sportives existantes. Seules sont prévues des rénovations de structures sportives qui ont été construites pour les Jeux d'Albertville 1992. En construisant uniquement des villages olympiques, qui se transformeront en logements, en hébergement touristique ou encore en lieux de vie, les Alpes 2030 proposent un modèle moins

coûteux et qui s'inscrit dans une politique de développement territorial équilibré et pérenne.

– La candidature française aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 a été décidée par les pouvoirs publics à plusieurs niveaux. L'investissement public n'est pas justifié par la tenue des seuls JOP, mais aussi par la production d'un nouveau quartier de ville en réhabilitation patrimoniale, l'amélioration durable de la desserte des sites hauts et la production de logements pour les Briançonnais. L'héritage structure fortement le programme et justifie pleinement l'investissement. Par ailleurs, les villages des athlètes sont des opérations essentiellement financées par des opérateurs privés.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Plusieurs contributions demandent **une meilleure information, davantage de transparence et une prise en compte plus importante des avis des habitants** dans l'élaboration du projet. Sans remettre systématiquement en cause son principe, de nombreux contributeurs souhaitent que **la démarche de concertation soit approfondie et que les observations du public aient une réelle incidence sur les orientations retenues**.

D'autres **contributions questionnent la sincérité de la démarche de concertation** qui ne permet pas selon eux de discuter de l'opportunité du projet et donne l'impression que tout est déjà décidé.

Le **besoin d'information plus complète** est formulé sur les objectifs du projet, son calendrier, les différentes phases de sa réalisation ainsi que sur les conséquences attendues. Certains participants estiment **que les documents mis à disposition pourraient être davantage pédagogiques** afin de faciliter la compréhension des enjeux, d'autres estiment que les documents mis à disposition **ne sont pas assez complets**. Sur ce dernier point sont avancés le manque de données chiffrées sur les conséquences concrètes du projet et l'absence de diffusion des études détaillées.

« Le projet peut être une vraie opportunité pour Briançon, à condition qu'il soit présenté avec un niveau de transparence et de précision à la hauteur de ses enjeux. »

Contribution issue du registre

Les contributions mettent également en avant la nécessité de **renforcer le dialogue avec les habitants, les associations locales et les acteurs du territoire**. Les participants souhaitent être associés aux étapes ultérieures du projet, notamment lors de la définition des aménagements, des espaces publics, des accès ou encore des mesures de protection environnementale. Plusieurs avis insistent sur l'intérêt d'une concertation continue tout au long du projet plutôt que limitée aux seules phases réglementaires.

« Un projet modifiant durablement un site classé du territoire [...] devrait faire l'objet d'une concertation approfondie associant habitants, associations patrimoniales, experts du patrimoine et acteurs environnementaux. »

Contribution issue du registre

De nombreux contributeurs demandent que les observations formulées dans le cadre de la concertation fassent l'objet d'une **prise en compte effective**, avec une restitution claire des suites données aux propositions. Cette attente de transparence concerne aussi bien les arbitrages retenus que les raisons motivant les choix réalisés lorsque certaines propositions ne sont pas intégrées.





La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Les porteurs de projet indiquent que la présentation d'un projet précis, avec des lauréats désignés, ne signifie pas que tout est figé, et que les retours de la concertation seront pris en compte dans la suite des études. La concertation porte sur ce qui peut encore être ajusté : insertion patrimoniale, programmation des logements, espaces publics, mobilités, modalités de chantier. Sur ces points, les contributions seront prises en compte et le bilan public en rendra compte.
- Le maire revendique la clarté de son engagement électoral, rappelant avoir détaillé le projet de réhabilitation du Fort des Trois Têtes dans son programme et avoir été réélu sur cette base. La légitimité démocratique du projet est aussi rattachée à celle des élus locaux et du COJOP, s'appuyant sur des échéances électorales régulières ;

référence faite à d'autres territoires candidats (Lyon, Grenoble).

- La maîtrise d'ouvrage s'engage à organiser d'autres réunions publiques, la jauge de cette première réunion n'ayant pas permis d'accueillir tous les habitants intéressés, ainsi qu'à poursuivre une concertation continue puis aval.
- Les études techniques (notamment sur l'exploitation du transport par câble) seront présentées au conseil municipal, puis rendues publiques.
- Toutes les contributions sont examinées et synthétisées dans un bilan, rendu public sur le site dédié. Celui-ci retracera les principaux enseignements et les suites données : modifications, précisions, points qui restent ouverts.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ



Les contributions relatives à la protection de l'environnement et de la biodiversité font apparaître **une forte sensibilité des participants aux enjeux écologiques**, qui constituent l'un des **principaux motifs de réserve ou d'opposition au projet**. Si quelques contributions reconnaissent les efforts engagés pour intégrer des objectifs de transition écologique et de renaturation, une majorité des avis exprimés sur cette thématique considère que le projet, dans sa conception actuelle, demeure insuffisamment compatible avec les caractéristiques environnementales du site du Fort des Trois Têtes.

Les participants rappellent que le Fort des Trois Têtes s'inscrit dans **un ensemble naturel remarquable**. Ce dernier est caractérisé, pour eux, par la présence d'espaces ouverts, de milieux naturels, d'une biodiversité montagnarde et de continuités écologiques qui participent à la qualité du cadre de vie et à l'identité paysagère de Briançon. Plusieurs contributions soulignent que ces qualités constituent un patrimoine à préserver au même titre que les ouvrages historiques.

Une préoccupation récurrente concerne **l'artificialisation des sols** induite par les deux projets annoncés et les aménagements associés. De nombreux

contributeurs estiment que les deux projets conduiront à **une réduction des espaces naturels**, à **une imperméabilisation des sols** et à une **fragmentation des habitats**. Pour certains, ces effets apparaissent en contradiction avec les objectifs nationaux de sobriété foncière, de lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité.

Les participants évoquent **la présence d'espèces animales et végétales remarquables** ainsi que le **rôle des espaces naturels dans le maintien des continuités écologiques**. Si des contributions se prononcent en défaveur du projet pour ces raisons, d'autres recommandent la **réalisation d'inventaires écologiques approfondis, la protection des habitats existants** et la **mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation** lorsque des effets ne peuvent être évités.

Plusieurs contributions insistent sur le fait que **la protection de l'environnement ne s'oppose pas à la valorisation du Fort et de l'usine**, mais qu'elle doit en constituer **un principe structurant**. Les participants considèrent qu'un projet de qualité doit s'appuyer sur les atouts naturels du site, limiter ses effets et rechercher un équilibre durable entre développement, patrimoine et biodiversité.

« Le Fort des Trois Têtes un monument historique et semble s'être... Fait reprendre par la nature. Créer un écoquartier devient obligatoire, tout comme laisser une partie historique. Il faudrait trouver un moyen pour urbaniser légèrement un côté des alentours du Fort et laisser l'autre côté naturalisé. »

Contribution issue du registre

En conclusion, si la nécessité de préserver la biodiversité et les espaces naturels du site fait largement consensus, **les avis divergent profondément sur les moyens d'y parvenir**. Pour une partie des participants, **les engagements environnementaux du projet peuvent permettre une valorisation équilibrée du site**. À l'inverse, environ un tiers des contributions estiment que les effets écologiques liés à l'urbanisation sont incompatibles avec les qualités naturelles du Fort des Trois Têtes et de l'Usine de la Schappe et considèrent que **la préservation de l'environnement justifie une remise en cause substantielle, voire un abandon du projet dans sa forme actuelle**.



La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Les interventions se concentrent sur des bâtiments existants et des zones anthropisées, ce qui s'inscrit dans une logique de limitation de l'artificialisation des sols et dans les objectifs de la loi Climat-Résilience. Le projet relève de la réhabilitation et non de l'extension urbaine.
- Des inventaires complets de la faune et de la flore ont été réalisés sur le site afin d'identifier les habitats naturels présents et les enjeux de continuités écologiques. Ces études ont permis de disposer d'une connaissance fine du fonctionnement écologique pour les prendre en compte dans la conception du projet. Elles ont notamment guidé l'implantation de certains aménagements et la préservation de certains secteurs présentant des enjeux écologiques.
- Ainsi, la préservation de l'environnement et la mise en valeur du patrimoine ne sont pas considérées comme des objectifs contradictoires mais complémentaires. Le projet cherche à trouver un équilibre durable entre la sauvegarde et la réutilisation du patrimoine fortifié, l'accueil de nouveaux usages et la protection des richesses écologiques du site.



Le Fort des Trois Têtes



LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET PAYSAGER

Les contributions traduisent une attente forte en faveur d'un projet conciliant **valorisation du Fort des Trois Têtes et de l'Usine de la Schappe, préservation de son authenticité historique et respect de ses qualités paysagères** qui font la singularité du site. Une partie des avis est favorable à l'évolution des deux sites – notamment celui de l'usine Schappe : le projet est perçu comme **une opportunité réelle de réhabilitation accélérée**. Pour autant, les contributions appellent à privilégier **une intervention mesurée, respectueuse du patrimoine bâti, des perspectives paysagères et de l'identité du lieu**. Une partie des contributions expriment des inquiétudes sur la possibilité de réaliser un projet dans ce laps de temps en prenant en compte tous ces enjeux.

Cependant, une majorité des contributions reste **opposée à l'évolution des deux sites** par opposition au projet proposé et pour conserver un aspect calme et paisible présent au sein du site aujourd'hui. Ils craignent notamment que le projet de village olympique et l'héritage ensuite viennent altérer le site historique et *in fine* que le site perde son label UNESCO.

Une préoccupation récurrente concerne **la préservation de l'intégrité du Fort et de son environnement paysager**. De nombreuses contributions expriment la crainte que de nouvelles constructions, des aménagements trop importants ou une urbanisation excessive ne portent atteinte au caractère historique du site, à la lecture de ses fortifications et aux perspectives paysagères qui participent à sa valeur patrimoniale.

Au-delà de la protection physique des bâtiments, les contributions mettent en avant la nécessité de **conserver l'esprit et l'authenticité du site**. Les habitants souhaitent que les interventions futures privilégient la restauration et la mise en valeur du patrimoine existant plutôt qu'une transformation profonde des lieux. Des questions ont aussi été soulevées sur le coût de cette réhabilitation dans des délais aussi contraints, ainsi que sur la charge d'entretien des remparts une fois ceux-ci rénovés.



La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Le Fort des Trois Têtes bénéficie d'un statut patrimonial exceptionnel, classement Monument Historique et inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des fortifications de Vauban. Le projet est conçu en conséquence : restauration fidèle des bâtiments existants, respect des caractéristiques architecturales d'origine, intégration maîtrisée des nouveaux aménagements, sans altération de la valeur historique du site. La sélection des opérateurs et architectes s'est appuyée sur le respect patrimonial, la qualité de l'insertion paysagère et les compétences en matière d'emploi local.
- Les services de l'État interviennent dans l'encadrement réglementaire du projet, notamment en matière de patrimoine. Les autorisations nécessaires au titre du Code du patrimoine et du Code de l'urbanisme seront déposées et instruites en 2026-2027. Le projet se fait en étroite collaboration avec l'UNESCO et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).
- Le projet est précisément conçu pour ne pas altérer la valeur universelle exceptionnelle qui fonde l'inscription UNESCO. Il s'inscrit dans une logique de réhabilitation et de mise en valeur du site, et non d'extension ou de défiguration.
- La Schappe, première grande usine textile de Briançon, témoigne du passé industriel de la ville. Le projet repose sur une réhabilitation visant à mettre en valeur le bâti et permet d'y développer logements, commerces, services et espaces publics en phase héritage. En phase Jeux, le site pourra accueillir des fonctions logistiques ou d'hébergement complémentaire au village olympique du Fort.
- Le calendrier olympique fixe une livraison au plus tard en septembre 2029. Cette contrainte n'exonère pas le projet du respect des procédures patrimoniales applicables : autorisations Monument historique, articulation avec les services de l'État compétents (DRAC, Architecte des Bâtiments de France (ABF), suivi du bien en série UNESCO « Fortifications de Vauban ». Le calendrier intègre ces étapes et la réalisation des études nécessaires pour protéger et valoriser ce patrimoine d'exception.

L'URBANISATION DU SITE : MORPHOLOGIE, LOGEMENTS, USAGES



■ La localisation des deux sites par rapport au centre-ville de Briançon et à la morphologie du territoire

Une majorité des contributeurs **s'interrogent sur le choix du site du Fort des Trois Têtes pour implanter le village olympique et un nouveau quartier mixte**. Le site est aujourd'hui enclavé par rapport au centre-ville et présente des problématiques d'accès importantes auxquelles ne semble pas répondre le projet à l'exception de la construction du transport par câble. Pour une partie des contributeurs, le projet de village olympique devrait être aménagé au plus près des sites de compétition, au sein des stations qui possèdent déjà des infrastructures d'accueil importantes (l'exemple du Club Med est mentionné à plusieurs reprises). Également, dans le projet héritage du village olympique, des contributeurs s'interrogent sur **l'isolement des futurs habitants du site par rapport au reste de la ville** : est-ce que la construction d'un nouveau quartier dans cet espace est vraiment désirable pour les futurs habitants ?

Le projet autour de l'Usine de la Schappe est perçu comme mieux relié au reste de la ville et apparaît comme plus pertinent que celui de Fort des Trois Têtes. Pour autant, quelques participants s'interrogent sur la construction de logements avec des ouvertures plein nord et un adossement à la butte côté sud.

i La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Le Fort des Trois Têtes offre un ensemble bâti existant capable d'accueillir un village olympique et de nouveaux logements répondant aux besoins des Briançonnais, sans extension urbaine nouvelle. Aujourd'hui, l'accès au Fort se fait principalement par une route vétuste, présentant des contraintes importantes. Demain, la liaison par câble offrira un accès rapide depuis la ville basse, complétée par une rénovation de la voirie existante.

■ La capacité des réseaux pour relier le Fort des Trois Têtes : électricité, eau, assainissement

Une grande partie des contributeurs s'inquiètent de la capacité des réseaux et du coût d'aménagement des nouveaux réseaux nécessaires à la construction de ce futur quartier. Les contributions soulignent la nécessité de **sécuriser les capacités des réseaux d'eau potable et d'assainissement**, d'anticiper les besoins futurs et d'intégrer des principes de gestion durable de la ressource en eau. Les participants attendent que le projet démontre sa compatibilité avec les infrastructures existantes et qu'il privilégie des solutions limitant les consommations d'eau, l'imperméabilisation des sols et les effets sur le cycle de l'eau.

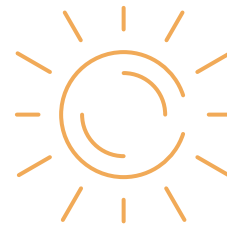
i La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Le raccordement du Fort aux réseaux existants est à l'étude en lien avec les acteurs concernés : Commune de Briançon, CCB, société publique locale (SPL)... Il est prévu de dimensionner ces équipements selon les besoins finement évalués en phase JOP puis en phase héritage. L'intégration patrimoniale et paysagère de ces réseaux est prise en compte dans les études de faisabilité et dans la conception du projet.

■ L'accessibilité des futurs logements pour les habitants du territoire

Une même inquiétude émerge des différents canaux de concertation, et notamment de l'atelier : celle que les logements créés au Fort des Trois Têtes et à la Schappe ne soient pas accessibles aux habitants du territoire. La crainte d'une **gentrification du site**, d'une **dérive vers la résidence secondaire ou d'une spéculation immobilière** après la première vente a été exprimée avec constance. Les participants ont demandé **d'avantage de lisibilité sur les mécanismes juridiques et financiers**, notamment l'accession sociale à la propriété et l'interdiction de revente, censés garantir l'ancrage local des logements. Quelques contributeurs s'interrogent également sur le besoin réel de la population locale en matière de nouveaux logements alors que la commune est en déprise démographique depuis quelques années. La nouvelle offre de logements répond-elle réellement aux besoins de la population ? D'autres sont plutôt satisfaits de la proposition de construction

de logements. Pour eux, l'offre en location sociale manquait sur le territoire alors que la demande existe. À travers les contributions, la construction de logement sur le site de l'ancienne usine semble plus justifiée que sur le site du Fort des Trois Têtes.



i La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Le marché briançonnais est caractérisé par une forte proportion de résidences secondaires et une tension sur le logement permanent. La création d'environ 200 logements en réhabilitation au Fort et à la Schappe vise à élargir l'offre disponible pour les habitants à l'année. Sur l'ensemble de l'opération (Fort et Schappe), le taux de logements sociaux atteint 33 %, très supérieur à l'exigence du PLU, contre 0 % auparavant sur ce type d'opération.
- L'objectif affiché est de produire des logements occupés à l'année par des Briançonnais plutôt que des résidences secondaires, dans une logique de mixité sociale du futur quartier. Des réflexions sont en cours pour trouver un dispositif légal qui sécurise l'accès au logement pour des résidences principales et s'assure de la mixité sociale du quartier.

■ La qualité architecturale et la densité

Les contributeurs formulent une attente forte en faveur d'un **projet plus sobre et mieux intégré au site**. Un projet qui privilégie la réhabilitation du patrimoine existant plutôt que la construction de nouveaux bâtiments, la réduction de la densité des constructions (hauteurs, emprise au sol) et la préservation des espaces ouverts. Les participants considèrent qu'une **urbanisation maîtrisée** constitue une condition essentielle pour concilier la valorisation du Fort des Trois Têtes et de l'Usine de la Schappe avec la **protection de son patrimoine historique, de ses paysages et de son environnement naturel**. Plusieurs contributions s'inquiètent également de la **qualité des futurs logements produits**, notamment sur le site du Fort des Trois Têtes. En effet, le site étant protégé par l'UNESCO, il fait l'objet d'une réglementation architecturale particulière qui peut limiter l'adaptation du bâti et des logements aux besoins et aux usages d'aujourd'hui : ouvertures trop petites, impossibilité d'intégrer une conception bioclimatique.

i La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- La phase héritage s'appuie sur une restauration fidèle des bâtiments et le respect des caractéristiques architecturales d'origine, en conciliant patrimoine et nouveaux usages. Le projet de réhabilitation de l'Usine et du Fort se fait en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels en charge de la conservation de ces sites : l'UNESCO, le ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les Architectes des bâtiments de France (ABF). La sélection des opérateurs et des architectes s'est également appuyée sur le respect patrimonial, la qualité de l'insertion paysagère et les compétences en matière d'emploi local.
- Des études seront également réalisées par des bureaux d'études spécialisés afin de s'assurer du confort thermique et acoustique et de la qualité de l'éclairage naturel. Les équipes de la Solideo Alpes 2030 sont composées d'experts qui travaillent sur ces sujets de qualité des logements. De manière générale, la Solideo Alpes 2030 porte des ambitions fortes dans ces opérations pour s'assurer de la qualité et du confort des logements.

La qualité de vie et les usages du site

Une partie des contributions s'accordent sur la nécessité d'animer le Fort au-delà de la seule création de logements. Les avis divergent néanmoins sur la nature de la programmation à mettre en place. Entre offre légère et modulable (tiers-lieu, audioguide, associations sportives) et équipements culturels plus structurants (musée de la montagne, spectacle son et lumière, école des compagnons), les visions diffèrent. Ces propositions diversifiées reflètent une question de fond sur l'identité que l'on souhaite donner au futur quartier : **espace de vie ordinaire ou destination touristique d'exception ?**

Ces contributions traduisent une attente forte en faveur d'un projet permettant de **préserver la qualité de vie, les usages existants et le caractère ouvert du Fort des Trois Têtes**. Les participants

souhaitent que les futurs aménagements favorisent **une fréquentation maîtrisée**, des espaces publics accessibles à tous et des activités compatibles avec les qualités patrimoniales, paysagères et environnementales du site. L'objectif partagé est de faire du fort un lieu vivant et attractif, sans compromettre la tranquillité des riverains.

i La réponse apportée par le maître d'ouvrage
Des réflexions sont en cours autour de l'aménagement d'un projet de pôle culturel (théâtre intercommunal notamment), ce qui constitue un facteur d'animation du futur quartier, en complément des commerces et services prévus. Pour autant, rien n'est arrêté à date et la question de l'animation du futur quartier reste ouverte.

LA MOBILITÉ, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT



L'effet du projet sur la circulation automobile

La question de **la circulation automobile** pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 et dans la phase héritage fait l'objet de plusieurs observations. De nombreux contributeurs estiment que les voies d'accès au Fort présentent déjà des contraintes importantes liées à leur configuration, leur largeur ou leur pente : la route – seul accès à part potentiellement le projet de transport par câble – ne semble pas adaptée au projet.

Ils craignent que le développement du projet entraîne **une augmentation significative du trafic** à Briançon et aux alentours. Le secteur est déjà saturé, les nouveaux aménagements sont susceptibles de générer des difficultés supplémentaires en matière de circulation, des conflits d'usage et des nuisances pour les habitants. L'effet de la circulation est à penser d'abord pendant les jeux, avec la question du déplacement des athlètes sur les sites de compétition, et ensuite lors de la phase héritage avec l'arrivée de nouvelles populations.

« Les accès actuels ne semblent pas adaptés à une fréquentation beaucoup plus importante. »
/ « La circulation est déjà compliquée à certaines périodes ; le projet risque d'accentuer ces difficultés. »

Contributions issues du registre

i La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Le projet s'inscrit dans un schéma de cohérence globale, tant sur le plan du budget, sur le transport, sur les enjeux d'environnement ou d'héritage, sur l'expérience des spectateurs. L'expérience des athlètes est aussi déterminante.
- La route d'accès au Fort fera l'objet d'une réhabilitation importante pour s'assurer de l'accessibilité du site.
- Afin d'adapter les infrastructures au projet, le carrefour au niveau de la déchetterie sera réaménagé en giratoire pour desservir le Fort tout en réduisant la vitesse d'entrée en ville, notamment lors de l'ouverture estivale du col de l'Izoard.
- L'hypothèse d'un accès par le Fontenil a été étudiée puis écartée : distance plus longue, terrain traversant plusieurs zones de glissement, difficultés de domanialité et réserves du RTM ; le choix s'est porté sur la réhabilitation de la voirie existante.
- Le trafic actuel sur la route de l'Izoard est estimé à 100 à 150 véhicules par jour hors saison et 1 500 à 3 000 en pointe estivale ; un accès routier reste nécessaire pour des raisons de sécurité (défense incendie, ambulance), mais des mesures incitatives seront étudiées pour privilégier le report vers le transport par câble.
- Le transport par câble présente également une alternative à la voiture individuelle afin d'éviter la congestion de la route d'accès et limiter la place de la voiture au sein du Fort.



Exemple de transport par câble



LE PROJET DE TRANSPORT PAR CÂBLE

Le projet de téléphérique fait l'objet d'avis contrastés. De nombreuses contributions s'opposent à ce projet en évoquant les arguments suivants :

- le tracé ne relie pas le site et la gare SNCF, ce qui risque de générer un afflux de véhicules et des besoins de stationnement supplémentaires ;
- l'infrastructure risque d'avoir un effet négatif sur la biodiversité ;
- l'infrastructure risque de dénaturer le paysage avec l'installation de pylônes et de câbles ;
- le débit prévu semble faible pour desservir efficacement le Fort des Trois Têtes.

Pour d'autres, la solution téléportée est « une évidence » et donne « tout son sens au projet en termes de mobilité entre la ville haute et la ville basse » (contribution issue des cahiers d'acteurs). Le principe du transport par câble a été globalement bien reçu par les participants à l'atelier. Son absence de survol des habitations, sa sobriété d'exploitation et les temps de trajet réduits ont été reconnus comme des atouts. En revanche, les conditions de son usage au quotidien suscitent des questions notamment sur les horaires, les tarifs, l'accessibilité en cas d'arrêt, et l'articulation avec les autres modes de transport, en particulier la Ligne Olympique Réservée (LOR).



La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- La liaison par câble apporte un mode de transport rapide, régulier et décarboné, limitant les aménagements au sol et reliant directement les trois polarités urbaines : ville basse (parc de la Schappe), ville haute (Cité Vauban) et Fort. En phase héritage, elle offre un mode de transport collectif performant pour les résidents, les professionnels et les visiteurs.
- Le projet intègre des vigilances spécifiques pour la liaison par câble, notamment pour prendre en compte les espèces d'oiseaux nichant dans les falaises. Les mesures précises d'évitement et de réduction seront définies dans le cadre des études environnementales détaillées.
- Le Fort a déjà été relié par câble dans son histoire. La nouvelle liaison et son insertion paysagère et patrimoniale sont un point d'attention. La volonté de la Solideo Alpes 2030 est de limiter les aménagements nécessaires au sol.
- Des études sont également en cours avec des analyses sur la mise en place de l'exploitation et l'analyse de l'équilibre économique du transport par câble.

LE STATIONNEMENT

La question du stationnement a également fait l'objet de contributions, notamment dans le cadre de l'atelier. Elles ont ciblé à la fois les abords du Fort des Trois Têtes et la Schappe. **Le nombre de places prévu à la Schappe a été jugé insuffisant** au regard des usages attendus. Les positions ont parfois été contradictoires sur les solutions à apporter, parking en étoile dans la ville et refus de tout nouveau parking pour ne pas encourager la voiture.

Les participants s'interrogent également sur la capacité des parkings existants et souhaitent que les besoins futurs soient anticipés dès la conception du projet. Ils expriment toutefois la volonté que les aménagements nécessaires restent limités afin de préserver le paysage et les espaces naturels du fort.

« Des difficultés de stationnement sont à anticiper autour du Fort des Trois Têtes comme autour de la Schappe. Si le téléphérique apporte une alternative, il ne suffit pas à lui seul : une offre de stationnement complémentaire devra être pensée à l'échelle du quartier et de la ville. »

Contribution issue de l'atelier



La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Le nombre de places de stationnement à la Schappe sera maintenu ou amélioré, conformément aux exigences du PLU liées aux nouveaux logements ; aucune suppression de la gratuité n'a été décidée à ce stade.
- Une réflexion est en cours sur les parkings à destination des futurs habitants du Fort, avec l'intégration de places à mobilité réduite pour les visiteurs.

L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET L'EFFET ÉCONOMIQUE DU PROJET

Le renforcement de l'attractivité du territoire

Les contributions font apparaître **deux visions de l'attractivité territoriale**.

Pour une partie des participants, la reconversion du Fort des Trois Têtes et de l'Usine de la Schappe constitue **une opportunité de renforcer le rayonnement de Briançon** grâce à la valorisation de son patrimoine, au développement d'activités économiques et à une offre touristique renouvelée.

« Nous considérons que ces JOP 2030 sont une opportunité et une chance exceptionnelles pour notre bassin de vie. »

Contribution issue du registre

Les contributions favorables considèrent que la réhabilitation de ces deux sites représente une **opportunité de valoriser un patrimoine aujourd'hui peu exploité**. Elles mettent en avant la possibilité de développer une offre touristique, culturelle et économique susceptible d'accroître le rayonnement de Briançon, de diversifier les activités proposées et de soutenir l'économie locale. À ce titre, plusieurs acteurs du développement économique local apportent leur soutien au projet qu'ils considèrent comme une véritable opportunité.

« Transformer un fort avec des casernements en logements est une formidable idée et une opportunité qui fait passer une friche en désuétude soumise aux assauts du temps en lieu de vie. [...] »

Contribution issue d'un des cahiers des acteurs

À l'inverse, une autre partie des contributeurs considère que **l'attractivité du territoire repose d'abord sur la préservation de son patrimoine historique, de ses paysages, de son environnement et de sa qualité de vie**. Selon eux, le projet, dans sa forme actuelle, risque de compromettre ces atouts sans démontrer de manière suffisamment convaincante les bénéfices économiques, sociaux ou touristiques attendus. Des personnes s'interrogent également sur le coût de telles aménagements pour le territoire et sur le niveau d'endettement induit par ces transformations.

« Des projets qui viennent se caler aux exigences du CIO mais qui font totalement l'impasse sur les besoins et les attentes des habitants du Briançonnais. »

Contribution issue du registre

Cette divergence montre que l'enjeu n'est pas tant l'objectif de renforcer l'attractivité de Briançon — largement partagé — que **les moyens d'y parvenir**. Les contributions interrogent la capacité du projet proposé à atteindre cet objectif tout en préservant les caractéristiques qui fondent aujourd'hui l'identité et l'attractivité du territoire.



Briançon



i La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 repose sur un véritable engagement du pays et des collectivités qui les accueillent. Ils mobilisent des ressources tant financières qu'opérationnelles (forces de sécurité, transport, logistique...) considérables. Reste que les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 sont un investissement à long terme intéressant. Selon une étude préliminaire, les Jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes 2030 pourraient susciter une plus-value nette de 3,6 milliards €.
- Ce chiffre, qui sera actualisé, représente une partie des bienfaits attendus des Jeux. Le renforcement de la pratique sportive, l'accélération de projets d'infrastructures, la création d'emplois dans les territoires hôtes sont autant de bénéfices attendus de l'accueil des Jeux.
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 représentent également un catalyseur. Par exemple, les Jeux ont déjà permis de débloquer le dossier de la rénovation de la ligne ferroviaire Briançon-Marseille et d'accélérer les projets de transports collectifs par câble à Aime-la-Plagne.

L'ancienne usine de la Schappe



LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS

Cette thématique est **moins représentée** que celles relatives au patrimoine, à l'environnement ou à l'urbanisation, elle fait néanmoins aussi ressortir des positions contrastées.

Les avis favorables soulignent que le projet pourrait contribuer à **dynamiser l'économie locale** en créant de nouvelles activités touristiques, culturelles, artisanales ou de services. Plusieurs contributions mettent en avant les retombées attendues pour les entreprises du territoire, les commerces, les hébergements touristiques et les professionnels du bâtiment mobilisés durant les phases de réhabilitation et de construction. Certains contributeurs considèrent également que le projet est susceptible de **générer des emplois directs et indirects**, tant pendant les travaux qu'à plus long terme, à travers l'exploitation des équipements, le développement touristique ou les nouveaux services qui pourraient être implantés sur les deux sites. Ils voient dans cette dynamique une opportunité de conforter l'économie locale et de renforcer l'attractivité résidentielle du territoire.

« Dans le cadre des JOP, ces investissements s'inscrivent dans une dynamique globale de chantiers concentrés sur une période courte, générant : une accélération de l'activité économique, une mise sous tension des filières locales, qui nécessite anticipation et accompagnement, et une opportunité historique pour les entreprises du territoire de se positionner sur des marchés structurants »

Contribution issue des cahiers d'acteurs

Toutefois, plusieurs contributions expriment des interrogations sur la nature et la pérennité des emplois annoncés. Certains participants estiment que les bénéfices économiques sont présentés de manière trop générale, sans démonstration précise des retombées attendues ni évaluation des emplois réellement créés. Ils s'interrogent notamment sur **la viabilité économique de certains équipements après les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030** et sur leur capacité à générer une activité durable.

« Quelles seront les véritables retombées économiques sur du court et long terme ? Actuellement l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire sont face à une pénurie de main-d'œuvre du fait d'un immobilier qui ne fait qu'augmenter. »

Contribution issue du registre

i La réponse apportée par le maître d'ouvrage

– La réalisation du projet se fonde sur des objectifs chiffrés pour soutenir les entreprises et l'emploi local. Par exemple, tout au long du projet, des objectifs chiffrés ont été instaurés pour garantir un pourcentage de marchés accordés à des TPE et des PME locales, l'utilisation de matériaux les plus locaux.



LE FINANCEMENT DU PROJET

De nombreuses contributions se sont interrogées sur **les modalités de financement du projet et l'effet sur la fiscalité locale**. En effet,

la question de la répartition du coût des travaux a été abordée à plusieurs reprises et a fait l'objet de questions lors de la réunion publique. Le registre intègre aussi des contributions qui s'interrogent sur l'effet du projet sur la fiscalité locale et sur le risque d'endettement de la commune et plus largement des collectivités locales.

i La réponse apportée par le maître d'ouvrage

- Le coût total du projet (câble, Schappe, Fort des Trois Têtes) est estimé à environ 133 millions d'euros, dont 71 millions d'euros de concours publics, le solde relevant d'investissements privés portés par les deux opérateurs retenus.
- Sur les 71 millions d'euros de fonds publics, 80 % proviennent de l'État et de la Région au titre du financement dédié aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030; le solde de 20 % est réparti sur les autres collectivités, dont la commune.
- Le maire indique avoir transmis le détail du financement à l'ensemble du conseil municipal le jour même, en vue d'un débat et d'une délibération à venir.
- Les travaux de voirie et de réseaux liés directement à l'opération suivent la même clé de répartition (80 % État/Région); les aménagements relevant de la route départementale relèvent du département.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ANALYSE QUANTITATIVE

L'analyse qualitative des contributions fait ressortir cinq éléments principaux.

L'opportunité du projet et la démarche de concertation contestées : une grande partie des contributions regrettent que l'opportunité du projet ne puisse pas être discutée lors de la démarche de concertation et souhaitent que les informations transmises sur le projet soient plus détaillées et précises.

La préservation du patrimoine naturel, paysager et historique est essentielle : les contributions montrent un fort attachement au patrimoine naturel et historique à préserver. La valorisation du patrimoine bâti est un sujet clivant, entre les contributions favorables à une réhabilitation dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030 et les contributions qui s'inquiètent de la dénatura-tion des deux sites si le projet aboutit.

L'urbanisation de l'Usine de la Schappe et du Fort interroge notamment dans le cadre de l'héritage : la transformation de ces sites en quartier d'habitation interroge, notamment sur l'accessibilité du Fort, la capacité des réseaux ou la morphologie de l'habitat dans un bâti contraint.

La mobilité, la circulation et le stationnement sont des sujets de questionnements : les contributions évoquent les conséquences du projet sur les circulations automobiles et le stationnement. Le transport par câble fait également l'objet de plusieurs contributions qui s'interrogent sur l'intégration paysagère de l'ouvrage et ses conséquences sur la biodiversité.

L'attractivité territoriale et les effets économiques restent des sujets clivants : deux principales visions s'opposent sur le sujet, entre une partie favorable au projet pour renforcer l'attractivité territoriale et le développement de l'emploi et une autre partie inquiète des conséquences sur l'économie des collectivités et le poids de ces projets.

CONCLUSION

L'analyse des contributions de la concertation montre un investissement fort des habitants et des acteurs du territoire autour du projet de transformation du Fort des Trois Têtes, de l'Usine de la Schappe et de la liaison téléphérique. Un public large a pu être informé et s'exprimer sur le projet. Les échanges témoignent d'un attachement marqué des habitants et des acteurs du territoire à ces deux sites emblématiques et d'une volonté largement partagée de participer à leur devenir.

- Les échanges ont montré des positions diversifiées sur l'opportunité du projet et la démarche de concertation associée.
- De très fortes attentes sur la préservation du patrimoine historique, paysager et environnemental émergent de la concertation. Pour autant, si les attentes font l'objet d'un consensus, les avis sur la capacité du projet tel qu'il est présenté aujourd'hui à répondre à ces attentes divergent.
- La concertation fait également ressortir des attentes sur une demande de sobriété dans l'aménagement des sites en réutilisant au maximum les infrastructures existantes sur le territoire.
- Les interrogations relatives à la capacité des réseaux, à l'accessibilité des logements, aux usages futurs des sites et aux effets sur la qualité de vie traduisent une attente forte de démonstration de la faisabilité et de la cohérence du projet.
- Les questions de mobilité et d'accessibilité constituent un autre enseignement majeur de la concertation. Les participants soulignent la nécessité d'apporter des réponses plus précises concernant les conditions d'accès au Fort des Trois Têtes, les conséquences du projet sur la circulation automobile, le stationnement et le fonctionnement du transport par câble. Si le principe d'une amélioration des mobilités est partagé, les modalités proposées suscitent des appréciations contrastées et appellent des compléments d'information.
- Les contributions révèlent une attente forte en matière de gouvernance et de poursuite du dialogue territorial. Au-delà des observations formulées sur le projet lui-même, de nombreux participants souhaitent que la concertation se poursuive tout au long de son élaboration et que les contributions recueillies fassent l'objet d'une restitution transparente. Plusieurs avis demandent également que les études techniques, environnementales, économiques et patrimoniales soient davantage partagées afin de permettre un débat éclairé sur les choix d'aménagement.



En conclusion, la concertation met en évidence un consensus sur la nécessité de préserver et de valoriser le Fort des Trois Têtes et l'Usine de la Schappe, mais également des divergences importantes sur les modalités de cette valorisation. Les contributions montrent que les enjeux de patrimoine, d'environnement, d'urbanisation, de mobilité et de qualité de vie sont étroitement liés et constituent les principales attentes exprimées par le public. Elles soulignent enfin la nécessité de poursuivre le dialogue initié afin d'enrichir le projet et de renforcer son acceptabilité auprès des habitants et des acteurs du territoire. Les enseignements de la concertation seront intégrés aux études en cours et à l'avenir.

Les opérateurs immobiliers ont été désignés au printemps 2026, et ont été suivis par le dépôt des demandes d'autorisations administratives qui est en cours. Les travaux doivent débuter en 2027, avec un objectif de livraison des ouvrages au plus tard en septembre 2029, afin de permettre leur mise à disposition pour l'organisation des Jeux. À l'issue de la période olympique, les aménagements feront l'objet d'une reconversion dans leur configuration dite « héritage », destinée à répondre aux besoins durables du territoire.

Afin de poursuivre le dialogue sur le projet, une nouvelle réunion publique se tiendra prochainement.



Rendez-vous sur le site de la concertation
pour suivre l'actualité du projet:
participationcitoyenne.solideo-2030.com

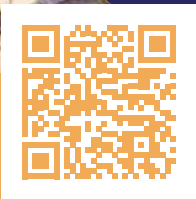






Solideo Alpes 2030
| Société de livraison |
des ouvrages olympiques

Site
Briançonnais



Retrouvez toutes les informations
liées à la concertation sur
participationcitoyenne.solideo-2030.com